

ÉLECTIONS CCI 2016 : MODE D'EMPLOI POUR VOTER

Publiée le mercredi 09 Mars 2016 - Réseau des CCI

La CCI Nîmes est composée de chefs d'entreprises des secteurs de l'Industrie, du Commerce et des Services présents dans le Gard. Elle a pour mission de vous représenter et d'œuvrer en faveur du développement économique du territoire.

Du 20 octobre au 2 novembre 2016, vous serez amené(e)s à voter pour désigner vos représentants parmi les candidats aux élections consulaires. Dans votre CCI, ces hommes et femmes chefs d'entreprises travailleront pour les 5 prochaines années au développement de votre territoire et seront là pour accompagner vos projets. Ils seront à vos côtés pour construire l'économie de demain.

En participant aux élections consulaires 2016, vous bénéficierez de l'appui de votre CCI pour :

- **Défendre** le développement des projets du Gard dans le contexte régional,
- **Vous former et former** vos futurs collaborateurs,
- **Développer** votre activité (développement commercial, numérique, international, transition énergétique...),
- **Accompagner** la création et la transmission de votre entreprise.

Votre participation à ces élections est plus que jamais déterminante pour la bonne prise en compte de la réalité économique Gardoise dans les décisions adoptées au niveau régional.

Votre CCI compte sur votre implication. Merci !

Comment voter ?





Elections de vos représentants 5 étapes clés

*** Mars 2016**

Réception par courrier d'une fiche de renseignements concernant votre entreprise.
Merci de vérifier les informations qui y figurent et de la retourner le plus rapidement possible à la CCI.

*** Du 18 juillet au 25 août 2016**

[Consultation des listes électorales](#) auprès de la CCI Nîmes, à la Préfecture du Gard et au Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes ([Cliquez ici pour en savoir plus](#)).

Les recours peuvent être déposés avant **le 25 août 2016** au secrétariat de la Commission d'Etablissement de la Liste Electorale (CELE), dont le siège est au Greffe du Tribunal de Commerce (12 rue Cité Foulc à Nîmes)

*** Du 16 au 23 septembre 2016 à 12h00**

Dépôt en Préfecture des déclarations de candidatures

*** Du 28 septembre au 1er novembre 2016**

Campagne électorale

*** À partir du 20 octobre 2016**

Réception de votre matériel de vote.

Possibilité de **voter jusqu'au 2 novembre** (cachet de la Poste faisant foi), uniquement par correspondance.

*** 10 novembre 2016, au plus tard**

Proclamation des résultats

Contact CCI Nîmes

Brigitte Sauze

Tél. 04 66 879 980

info.elections@gard.cci.fr

Chefs d'entreprises, du 20 octobre au 2 novembre 2016, vous serez appelé(e)s à voter pour désigner vos représentants parmi les candidats aux élections consulaires de votre CCI et de la CCI Régionale Languedoc-

Roussillon-Midi-Pyrénées.